

Souris Est (Île-du-Prince-Édouard)

Phare

Le phare de Souris Est a été construit en 1880, sur les plans du ministère de la Marine et des Pêcheries sous la supervision de Joseph Tomlinson. Certains de ses détails ont été modifiés. Le phare est actuellement complètement automatisé. La Garde côtière canadienne est le ministère responsable. Veuillez consulter le rapport 90-265 du BEEFP.

Raisons de la désignation

Le phare a été désigné édifice fédéral du patrimoine « reconnu » en raison de son importance environnementale et architecturale, et aussi de son histoire.

Le bâtiment est bien connu dans le voisinage, et ses dimensions ainsi que sa silhouette accentuent le caractère maritime de l'emplacement. Le bâtiment tire son importance du contraste avec son environnement discret. Le phare sert de balise côtière.

La conception architecturale de la forme tronconique est simple et tire son attrait de proportions et de dimensions bien choisies. Les ornements de la corniche, des fenêtres et des portes sont simples et contribuent à donner à l'ensemble une apparence solide, quelque peu massive. La charpente à plate-forme en bois a été conçue pour être occasionnellement déplacée en cas de migration des chenaux.

Le phare est associé aux campagnes de construction d'aides à la navigation visant à améliorer la sécurité du commerce maritime en des parties éloignées de la côte. La simplicité et l'économie de la construction expriment le désir du gouvernement d'en construire rapidement un grand nombre. Le phare constitue une solution pragmatique et peu coûteuse à l'implantation de feux dans les ports et le long de la côte Est. C'est la raison pour laquelle le bois, qui est relativement bon marché, a été utilisé pour la construction.

Éléments caractéristiques

Le caractère patrimonial du phare de Souris Est réside dans l'agencement général de ses volumes, ses proportions, ses détails architecturaux, ses matériaux de construction et ses liens avec son encadrement paysager.

Le phare se compose d'une structure carrée et évasée de faible hauteur, dont le tracé au sol est carré. La silhouette simple comprend une lanterne octogonale proéminente surmontée d'un toit en croupe, une porte et des fenêtres à lucarne en chien-assis, et le

garde-fou de la galerie. La lanterne est proéminente, mais bien proportionnée par rapport à la tour, et contribue à donner à l'ensemble un aspect robuste et durable.

La forme géométrique de la tour est accentuée par la texture fine du bardage horizontal sans planches de coin. Les détails classiques de la corniche en console et l'alignement vertical des fenêtres de grande hauteur (et de la porte) donnent l'impression que la tour est plus haute qu'elle ne l'est véritablement. Les contrastes entre les matériaux et la texture du bardage et des détails en bois contribuent à rendre la conception attrayante et devraient être respectés. Les détails des éléments en métal et du vitrage de la lanterne expriment le caractère industriel. Il serait bon de prévoir un programme permanent d'entretien des matériaux, du bardage et des éléments en métal.

Les fenêtres à châssis en bois à vitres multiples semblent être conformes à la conception d'origine et devraient être conservées. La porte d'entrée en bois semble être un remplacement récent moins détaillé que la porte d'origine. Lorsque le moment sera venu de la remplacer, il faudra en choisir une ayant un style correspondant mieux à l'âge de la structure.

Les éléments et les finitions de l'intérieur ayant survécu devraient être documentés et préservés.

La simplicité des éléments du paysage de la tour de phare laisse paraître des modifications résultant du changement d'utilisation de l'emplacement. On devrait éviter toute autre modification.

97.02.24

Pour des conseils au sujet d'interventions proposées à ce bâtiment, veuillez consulter le *Code de pratique du BEEFP*. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le BEEFP.
